

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPEDate de convocation :
Le 30 novembre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6^{ème} séanceSéance du 8 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREDET, 5^{ème} vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vice-présidents.

Etaient présents : 30 conseillers communautaires

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 30

Votants : 35 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 35

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Vice-présidents : M. Georges BREDET (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Secrétaire de séance :

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

En cours de séance :

Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Georges BREDET

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO

En cours de séance :

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETRO

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

Rapporteur

Mme Laisely PARAT-EDOM

Membre de la commission affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 11 DEC. 2023

- publication sur le site internet
ou notification, le : 12 DEC. 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l’Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l’arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d’agglomération ;
- VU l’arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l’arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l’intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attribution du conseil au président de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l’avis favorable de la commission finances réunie le 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L’UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	BP 2023	DM N°1	DM N°2	DM N°3	TOTAL BUDGET 2023
Total des Recettes de fonctionnement	74 601 768,57 €	- €	103 000,00 €	2 477 185,08 €	77 181 953,65 €
002 Résultat de fonctionnement	6 021 768,57 €				6 021 768,57 €
013 Atténuation de charges	80 000,00 €				80 000,00 €
70 Produits des services	100 000,00 €		103 000,00 €	410 000,00 €	613 000,00 €
73 Impôts et taxes	52 600 000,00 €				52 600 000,00 €
74 Dotations et participations	15 700 000,00 €				15 700 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €				100 000,00 €
76 Produits financiers	- €				- €
77 Produits exceptionnels	- €			2 067 185,08 €	2 067 185,08 €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €				- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €				- €
Total Depenses de fonctionnement	74 601 768,57 €	- €	103 000,00 €	2 477 185,08 €	77 181 953,65 €
011 Charges à caractère général	8 474 238,26 €		600 000,00 €	410 000,00 €	8 284 238,26 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	11 000 000,00 €		170 000,00 €		11 170 000,00 €
014 Atténuation de produits	35 766 397,00 €		156 000,00 €		35 922 397,00 €
022 Dépenses imprévues	- €				- €
65 Autres charges de gestion courante	5 232 300,53 €		450 000,00 €		5 682 300,53 €
66 Charges financières	1 836 456,83 €				1 836 456,83 €
67 Charges exceptionnelles	300 000,00 €		300 000,00 €		600 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	3 762 463,10 €		373 000,00 €	- 1 682 064,92 €	1 707 398,18 €
68 Dotations aux provisions	7 464 994,00 €			3 000 000,00 €	10 464 994,00 €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	764 918,85 €			749 250,00 €	1 514 168,85 €
Total des recettes d'investissement	16 790 390,45 €	7 414 659,33 €	37 411,86 €	2 070 111,95 €	22 097 525,97 €
001 Résultat d'investissement	3 118 651,20 €				3 118 651,20 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 081 056,30 €				3 081 056,30 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	400 000,00 €				400 000,00 €
13 Subventions d'investissement	1 887 000,00 €	1 107 663,30 €	335 588,14 €		3 330 251,44 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3 776 301,00 €	6 306 996,03 €		- 1 583 297,03 €	8 500 000,00 €
21 Immobilisations corporelles					- €
23 Immobilisations en cours					- €
27 Autres immobilisations financières remboursements EMPRUNTS SMGEAG					- €
45 Opérations sous mandat				346 000,00 €	346 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	3 762 463,10 €		373 000,00 €	- 1 682 064,92 €	1 707 398,18 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	764 918,85 €			749 250,00 €	1 514 168,85 €
041 Opérations patrimoniales				100 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	16 790 390,45 €	7 414 659,33 €	37 411,86 €	2 070 111,95 €	22 097 525,97 €
D001 Résultat d'investissement					- €
10 Dotations, fonds divers et réserve					- €
Total des opérations d'équipement	7 877 692,55 €	6 019 824,65 €		- 5 416 111,95 €	8 481 405,25 €
13 Subventions d'investissement versées					- €
16 Remboursement d'emprunt	2 626 300,63 €			3 000 000,00 €	5 626 300,63 €
20 Immobilisations incorporelles	266 029,96 €				266 029,96 €
204 Subventions d'équipements versées	2 300 000,00 €	1 355 834,68 €			3 655 834,68 €
21 Immobilisations corporelles	2 496 367,31 €		- 137 411,86 €		2 358 955,45 €
23 Immobilisations en cours	300 000,00 €				300 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	924 000,00 €	39 000,00 €			963 000,00 €
45 Opérations sous mandat				346 000,00 €	346 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	100 000,00 €		100 000,00 €

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **08 DEC. 2023**

Le président de séance

Le 5^{ème} vice-président



Georges BREDENT

La secrétaire de séance

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **11 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **12 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **12 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **12 DEC. 2023**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **12 DEC. 2023**